

Loisirs nature !

Petit guide des bonnes pratiques
en milieux naturels



Parc
naturel
régional

des Ardennes

Une autre vie s'invente ici

Bienvenue dans le Parc naturel régional des Ardennes

Le Parc naturel régional des Ardennes (PNR) est avant tout un espace ouvert que chacun peut habiter, visiter, explorer...

Les activités de pleine nature y trouvent tout naturellement leur place. Elles constituent sans doute la manière la plus plaisante de plonger dans ses paysages : emprunter un chemin à vélo, escalader une paroi, descendre un cours d'eau en canoë, flâner à cheval en forêt, ou survoler le Parc en parapente... **Ce petit guide des bonnes pratiques a été conçu pour vous aider à découvrir le PNR de manière raisonnée, en toute sécurité.** Emporter ses déchets, rester sur les chemins balisés, ne pas déranger la faune sauvage... des petits gestes simples pour respecter la nature, les habitants et les autres visiteurs !

Bonne découverte !

L'équipe du Parc



Une autre vie s'invente ici

Un label de qualité reconnu au niveau national

Le Parc naturel régional des Ardennes préserve et valorise les patrimoines culturels, naturels et paysagers. Il participe au développement économique, social et à la qualité de vie de ses habitants. Il assure l'accueil, l'éducation à l'environnement et mène des opérations expérimentales pour qu'une autre vie s'invente sur son territoire.

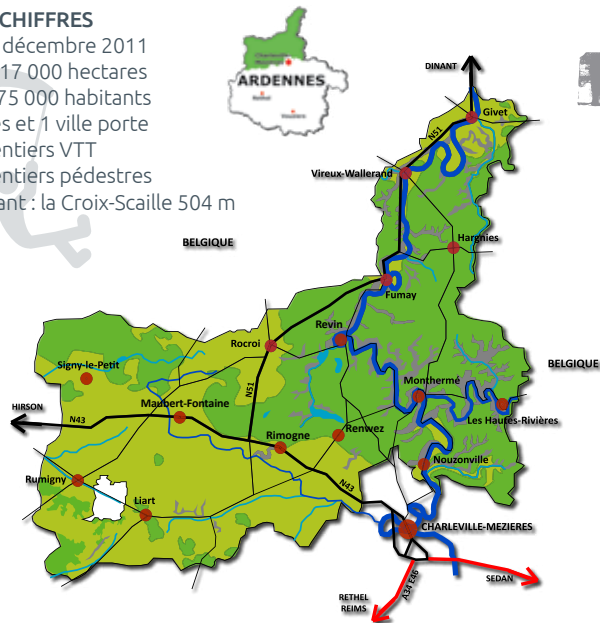
Au cœur du Massif ardennais

Situé au nord du département, le Parc naturel régional des Ardennes vous étonnera par la richesse de ses patrimoines naturel, humain et bâti. Des méandres des vallées de la Meuse et de la Semoy aux landes rêches et bois profonds des Rièzes et des Sarts, en passant par les doux vallons jalonnés de haies vives de la Thiérache ardennaise, il vous surprendra par la diversité de ses paysages.



LE PARC EN CHIFFRES

Création : 21 décembre 2011
Superficie : 117 000 hectares
Population : 75 000 habitants
91 communes et 1 ville porte
350 km de sentiers VTT
300 km de sentiers pédestres
Point culminant : la Croix-Scaille 504 m



UN FORMIDABLE TERRAIN DE JEU !

Le Parc naturel régional des Ardennes est un territoire sauvage aux multiples paysages. **Escarpelements rocheux, lacs, rivières, forêts denses, pentes abruptes mais aussi chemins sauvages et bucoliques y sont réunis. Quelle diversité de milieux !** Je peux y pratiquer une multitude de loisirs et d'activités de pleine nature. De la marche au canoë, en passant par le parapente, le quad, l'équitation, le VTT, le trail, la moto et l'escalade, je ne sais plus où donner de la tête. Je meurs d'envie de me lancer à l'assaut de cette terre fascinante et troublante !

UN ÉCRIN DE BIODIVERSITÉ

Les paysages ardennais hébergent une faune et une flore exceptionnelles. Grands mammifères, oiseaux emblématiques, plantes rares et insectes étranges s'y côtoient en harmonie. Je rêve d'observer la majestueuse cigogne noire en vol ou d'entendre le brame du cerf. Je sais que certaines espèces sont très sensibles aux activités humaines et qu'elles ne se laissent observer que rarement. **Je pratique donc mes loisirs de manière respectueuse de l'environnement qui m'accueille, et de la vie qui m'entoure.**



JE PRENDS LE TEMPS DE LA DÉCOUVERTE

Que je pagaie, vole, coure, roule, chevauche, escalade ou marche, il existe de multiples moyens de rencontrer les êtres vivants du Parc. Je tends l'oreille, je lève les yeux, je ralentis, j'inspire profondément. Oui, la vie fourmille tout autour ! **Afin de limiter l'impact de mon activité, je ne cueille pas les fleurs protégées, je ramasse les champignons avec parcimonie, je réduis les bruits et je ne jette pas de déchets.** Je respecte la nature, et sa beauté est ma plus belle récompense.

OÙ PUIS-JE CIRCULER ?

En tant que pratiquant de loisirs motorisés, il m'est parfois difficile de savoir où je peux rouler. Pourtant, quelques règles simples me permettent d'enfourcher ma bécane et de m'amuser en toute légalité. **Je circule uniquement sur les chemins ouverts à la circulation publique à savoir les voies du domaine public routier, les chemins ruraux et certaines voies privées.** Si les caractéristiques du chemin, quelque soit son statut, permettent l'accès à un véhicule de tourisme et qu'aucune interdiction n'est matérialisée, celui-ci est présumé ouvert à la circulation motorisée.

JE N'Y VAIS PAS, C'EST INTERDIT !

La loi Lalonde de 1991 prohibe strictement la pratique du hors piste. **Il m'est également interdit de m'engager sur un chemin dont l'interdiction est établie par une barrière, un panneau ou un écriteau.** Un chemin non carrossable par un véhicule de tourisme est présumé fermé aux véhicules à moteur. Dans le doute, je m'abstiens de l'emprunter. Toute infraction à la réglementation est passible d'une amende. Des agents assermentés veillent au respect de la loi. Si l'un d'entre eux me fait signe, je m'arrête et reste courtois en toute circonstance.

À QUI PUIS-JE M'ADRESSER ?

Certaines associations locales se sont engagées aux côtés du Parc naturel régional des Ardennes pour promouvoir une pratique raisonnée des loisirs motorisés en signant une charte de bonne conduite. Y adhérer me permettrait de pratiquer mon loisir en toute sécurité, dans la convivialité et le respect des valeurs du développement durable. Le Parc naturel régional des Ardennes peut également me renseigner sur les voies dont l'accès est restreint.



POUR MA SÉCURITÉ, JE NE ROULE PAS DES MÉCANIQUES

La sécurité est ma priorité, c'est pourquoi j'utilise un **véhicule homologué, assuré, entretenu et révisé**. Je porte un casque ainsi qu'une tenue protectrice adaptée au climat. Si je pratique mon loisir en groupe, je respecte une distance de sécurité avec le véhicule qui me précède et pense à avertir celui qui me suit de tout danger. **En adoptant une vitesse raisonnable, je réduis le risque d'accident**. Je fais attention aux obstacles sur le chemin et si je peux, je les enlève. Enfin, si je pars seul, je laisse mon itinéraire à mon entourage et me munis d'un téléphone portable.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, LE MOTEUR D'UNE RANDONNÉE RÉUSSIE

J'évite les chemins trop boueux pour ne pas les endommager. Je ne jette aucun débris et n'hésite pas à ramasser ceux des autres. Je coupe mon moteur si je rencontre un animal sauvage, afin de ne pas l'effrayer et de pouvoir l'observer plus longtemps. **Je ne franchis de cours d'eau à gué que sur le parcours le plus direct et lorsqu'il s'agit manifestement d'un passage traditionnel. Je ne nettoie en aucun cas mon véhicule à cette occasion**. Enfin, j'évite de retourner fréquemment aux mêmes endroits pour limiter la surfréquentation et l'érosion des sols.



LA COURTOISIE, L'ESSENCE MÊME DE MON LOISIR !

Lorsque je croise des marcheurs, cavaliers ou vététistes, je ralentis nettement ou m'arrête pour les laisser passer. En saluant autrui et redémarrant calmement, je donne une image agréable des loisirs motorisés. Quand je ne peux éviter de circuler en agglomération, je me fais discret, réduis ma vitesse, voire éteins le moteur le temps d'une pause. En période de chasse, je redouble de précaution. En cas de battue, je questionne les chasseurs sur les possibilités de passage et adapte mon itinéraire. Je laisse également la priorité aux engins d'exploitations agricole ou forestière.

JE M'ÉQUIPE EN CONSÉQUENCE !

Que je sois à pied, à vélo ou à cheval, mon équipement est primordial pour garantir ma sécurité et me permettre de profiter de la nature ardennaise. Les meilleures protections sont de bonnes chaussures si je marche, un casque si je pédale et une bombe si je monte. Mes vêtements sont adaptés aux conditions atmosphériques : je protège ma peau et mes yeux du soleil, mes doigts et mes oreilles du froid. Enfin, je n'oublie pas de prévoir une tenue imperméable car dans les Ardennes, comme ailleurs, il pleut, parfois.

JE MÉNAGE MA MONTURE

Le cheval qui me porte pendant des heures a besoin d'un certain confort. Ainsi, je vérifie que son chargement est bien réparti, pas trop serré ni trop lourd. Comme moi, mon fidèle destrier doit manger, s'hydrater et se reposer : ce n'est pas une machine. **Je pars faire du vélo avec un matériel fiable, muni d'un kit de réparation qui me permettra de pallier aux petits pépins** et de ne pas terminer à pied. Enfin, **si je pars pour une longue randonnée pédestre, je prépare mon sac à dos avec soin.** Je ne le remplis pas trop, j'emmène le strict nécessaire et je répartis bien le poids.

JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

Lorsque je vois un animal sauvage, je m'arrête et j'attends qu'il se soit mis à l'abri. Je reste sur les chemins pour ne pas écraser les habitants des sous-bois. Toutes ces fleurs sont magnifiques, mais elles se fanent rapidement. Je les laisse enracinées afin qu'elles restent fraîches et que chacun puisse en profiter. Afin de ne pas accentuer l'érosion, je ne coupe pas les virages et, à vélo, j'évite de bloquer mes roues lorsque je freine. **Je ne reste jamais dans le lit d'un cours d'eau et je contourne les zones humides.**



JE M'INFORME AVANT DE PARTIR

Pour éviter les désagréments, je prépare mon itinéraire et je conserve avec moi une carte des lieux car le balisage peut parfois disparaître. En période de chasse, je me renseigne toujours avant de partir en forêt. Connaître les prévisions météo me permet également d'adapter mon parcours et mon équipement. **Sur place, je m'adresse aux personnels des offices de tourisme qui sont heureux de me recevoir.** Je peux également demander mon chemin aux habitants du territoire, réputés pour leur hospitalité !

JE RESTE POLI ET COURTOIS

La forêt ardennaise ou le bocage de Thiérache ne m'appartiennent pas. J'aime y pratiquer mes loisirs mais je ne suis pas seul à me divertir. **Sur les chemins ouverts à la circulation publique, où je suis susceptible de rencontrer des pratiquants de loisirs motorisés, je reste tolérant et sur mes gardes.** Pour éviter d'effrayer les autres usagers, je prévois de mon arrivée et je ralentis pour croiser ou doubler. Un petit bonjour et un sourire n'ont jamais fait de mal à personne. Lorsque je me balade en criant et gesticulant, les mammifères se cachent et les oiseaux se taisent et s'envolent : quelle déception !



PRUDENCE EST MÈRE DE SURETÉ

Avant de partir, je prévois mon entourage de mon itinéraire, et je prends un téléphone portable qui me permettra d'être joignable et de prévenir les secours ou mes proches en cas de besoin. La plupart des accidents surviennent lorsque les conditions atmosphériques sont mauvaises. Je m'abstiens donc de partir à l'aventure par temps de brouillard ou lorsque l'orage menace. Je ne surestime pas mes capacités car mes compagnons de routes pourraient eux aussi pâtir de mon imprudence !



Les Ardennes vues du ciel sont vraiment magnifiques ! Je connais plusieurs sites de décollage et j'utilise fréquemment mon parapente. **Pour voler en sécurité, je maîtrise les règles du vol libre, je prends connaissance de la météo du jour, je consulte les balises et je me renseigne auprès des associations locales pour connaître les particularités des sites ardennais.** Ici, les principaux risques sont "l'arbrissage" et la chute dans la Meuse. Je suis donc muni d'un kit de secours personnel qui me permettra de me sortir seul des petites galères, de sécuriser ma position ou d'avertir les secours.



Quatre sites naturels d'escalade sont recensés sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes. **Pour mon confort et celui des espèces protégées qui peuplent les autres escarpements rocheux, je concentre mon activité sur ces sites adaptés à tous les niveaux de pratique.** Je connais les techniques et les comportements essentiels qui garantissent ma sécurité et celle de mes camarades. J'utilise un matériel vérifié, aux normes et je choisis une voie adaptée à mon niveau. Je respecte le site, sa faune, sa flore, ses propriétaires et les autres usagers.

UN TERRITOIRE QUI A LA PÊCHE !

Les lacs, torrents et rivières du massif ardennais abritent de nombreuses espèces de poisson. Leurs berges sont un havre de paix dont je ne me lasse pas ! **Je respecte les périodes d'ouverture, les horaires, les zones et règles de pêche.** Je n'oublie pas qu'en achetant ma carte de pêche, je participe à la gestion durable des milieux aquatiques et des ressources piscicoles. **J'aime goûter à la quiétude mais je reste courtois et pense à la sécurité des baigneurs et des occupants des embarcations qui passent à proximité.**

JE DÉCOUVRE LES ARDENNES AU FIL DE L'EAU

A bord d'un canoë-kayak, je reste attentif à ce qui m'entoure, je peux ainsi observer la multitude d'espèces vivant au bord de l'eau. **Je respecte la végétation terrestre et aquatique des rives, qui protège de l'érosion et abrite une faune abondante.** J'évite de m'arrêter sur les grèves sauvages et de racler le fond de l'eau, je réduis ainsi les risques de détruire l'habitat d'espèces fragiles. **Lorsque j'aperçois un pêcheur, je m'écarte de la berge et je passe aussi rapidement et silencieusement que possible.** Quel plaisir de se laisser porter par les flots paisibles...



FAIRE TREMPETTE MAIS PAS N'IMPORTE OÙ !

Il existe sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes deux plans d'eau où la baignade est surveillée en saison estivale. Je privilégie ces plages qui m'offrent services et sécurité. Je pénètre progressivement dans l'eau et évite les repas importants avant de me baigner. **Je respecte les propriétés privées et les interdictions de baignade, certains lieux sont réellement dangereux.** Je surveille les plus jeunes, respecte la tranquillité de mes voisins et pense à ceux qui me succéderont dans l'eau et sur les berges en ne laissant pas de débris.



J'aime chasser sur cette terre de traditions. **Muni d'un permis, je maîtrise les règles de sécurité et je respecte les périodes et horaires de chasse.** J'informe les autres usagers en plaçant des panneaux réglementaires à l'entrée des chemins. Lorsque je rencontre un randonneur, je tiens mes chiens en laisse, j'ouvre mon arme et j'en profite pour l'informer avec courtoisie sur la chasse en cours. **Lorsque j'ai simplement envie de me balader, je reste sur les chemins et je porte des vêtements voyants.** Je m'informe sur les dates de chasse et n'hésite pas à demander le passage à un chasseur.



Quel dommage que les déchets viennent gâcher la beauté des paysages ardennais ! Certains gestes simples me permettent pourtant de limiter mon impact sur la planète. **Je ne pars pas sans un sac poubelle pour stocker mes déchets. Moins j'emmène d'emballage en balade, moins je devrais en ramener.** Si j'aperçois des dépôts conséquents en forêt, je peux contacter la mairie afin qu'elle intervienne. **Plus c'est propre, moins les gens osent salir, alors je mène une petite opération ramassage de temps en temps !**

JE PLANTE MA TENTE...

Quelle belle journée passée à parcourir les sentiers du Parc ! J'ai hâte de repartir après une bonne nuit de sommeil réparateur. **Je sais que la réglementation française précise qu'il m'est interdit de bivouaquer :**

- > sur la voie publique ;
- > à moins de 500 m d'un monument historique ;
- > à moins de 200 m d'un point d'eau destiné à la consommation,
- > dans les Réserves Naturelles Nationales, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et les Réserves Biologiques Domaniales ;
- > dans certaines zones définies par des arrêtés municipaux ou préfectoraux motivés.

JE NE FAIS PAS FEU DE TOUT BOIS !

La fraîcheur des soirées ardennaises peut m'inciter à craquer une allumette.

Néanmoins, je ne peux allumer un feu sans l'accord du propriétaire du terrain. Cela m'est également strictement interdit à moins de 200 m de la lisière d'un bois. Près du feu, je dispose toujours d'un moyen d'extinction et d'alerte en cas de perte de contrôle. Je réalise une zone incombustible débroussaillée autour de celui-ci. Je procède à l'extinction définitive en noyant le foyer et en retournant les braises. Je ne quitte les lieux qu'après m'être assuré que tout est parfaitement éteint. Par vent fort je m'abstiens, au lieu de risquer la catastrophe.



... ET TROUVE LA BONNE PLANQUE !

Ailleurs, **le bivouac avec ou sans tente (je m'installe au coucher du soleil et je plie au lever du soleil) dans le cadre d'une randonnée itinérante est toléré avec l'accord du propriétaire privé ou public de la parcelle.** Mon séjour n'en sera que plus réussi si je respecte ces règles, si je ne laisse rien derrière moi et efface les traces de mon passage en quittant le bivouac. Je fais également preuve de discrétion pour ne pas déranger la faune du secteur, surtout durant les périodes sensibles de reproduction et de nidification.

Offices de tourisme

Office de tourisme des Boucles de Meuse et Semoy

Place Jean-Baptiste Clément - 08800 MONTHERME
Tél : 03 24 54 46 73 // www.meuse-semoy-tourisme.fr

Office de tourisme de Charleville-Mézières et sa Région

4 Place Ducale - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03 24 55 69 90 // www.charleville-tourisme.com

Office de tourisme de Rocroi et du Nord-Ouest Ardennais

14 Place d'Armes - 08230 ROCROI
Tél : 03 24 54 20 06 // www.otrocroi.com

Office de tourisme Val d'Ardenne

Place du Château - 08320 VIREUX-WALLERAND
Tél : 03 24 42 92 42 // www.valardennetourisme.com

Comités sportifs et instances départementales

Comité départemental de motocyclisme des Ardennes

6 bis rue Jean Moulin - 08700 LA GRANDVILLE
Tél : 06 84 12 90 95 // jluc.cmd08@gmail.com

Comité départemental de cyclotourisme des Ardennes

18 rue de la gare - 08260 AUVILLERS LES FORGES
Tél : 03 24 54 32 72 // codep08ffctpres@laposte.net

Comité départemental de cyclisme des Ardennes

2 rue du Petit Moulin - 08390 LE CHESNE
Tél : 03 24 71 49 01 // patrick.paris0994@orange.fr

Comité départemental de randonnées pédestre

15 rue du Général La Bruyère - 08350 DONCHERY
Tél : 03 24 26 55 95 // cdrp-ardennes@free.fr

Comité départemental du tourisme équestre

115 rue Albert Poulain - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 06 80 34 84 87 // cdte.ardennes@orange.fr

Comité départemental de canoë kayak

Maison Départementale des Sports Route de la Moncelle - 08140 BAZEILLES
Tél : 03 24 29 69 48 // ardennes@ffck.org

Comité régional Fédération française de montagne et d'escalade de Champagne-Ardenne

25 rue Maryse Bastié - 52000 CHAUMONT
Tél : 06 18 18 32 20 // eric.bourson52@orange.fr

Ligue Champagne-Ardenne de vol libre

97 rue Jules Fuzelier - 08700 NOUZONVILLE
Tel : 06 87 54 94 17 // brs8@free.fr

Fédération de pêche des Ardennes

Parc d'Activités Ardennes Emeraude - 08090 TOURNES
Tél : 03 24 56 41 32 // fedepêcheardennes@wanadoo.fr

Fédération départementale des chasseurs des Ardennes

49 rue du Muguet - 08090 SAINT-LAURENT
Tél : 03 24 59 85 20 // contact@fdc08.com

Office national des forêts

1 rue André Dhôtel - 08098 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03 24 33 74 40 // ag.ardennes@onf.fr

Office national de la chasse et de la faune sauvage

13 rue Paubon - 08270 SAULCES MONCLIN
Tél : 03 24 38 20 92 // sd08@oncfs.gouv.fr

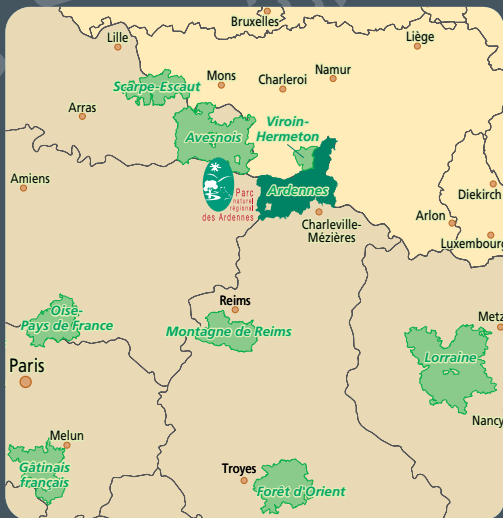
Secours, météo...

Pensez à consulter la météo avant de partir en randonnée,
N° météo 08 92 68 02 08 (0,34 €/min) pour les Ardennes

N° d'urgence depuis un portable 112

Pompiers : 18
Samu : 15
Gendarmerie : 17





Parc naturel régional des Ardennes

91 Place de Launet, 08170 HARGNIES

Tél : 03 24 42 90 57

accueil@parc-naturel-ardennes.fr

www.parc-naturel-ardennes.fr